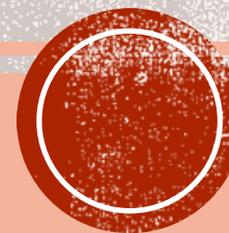


LA PETITE
ENFANCE A
SAINT CYR
L'ECOLE



STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ET STRUCTURES
D'ACCUEIL PRIVEES

LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

- J'ai besoin d'une place en crèche : je réalise la démarche « demande de place en crèche » à partir du 6ème mois de grossesse révolu **sur le portail famille**
NB : Cette démarche correspond à un enregistrement de votre dossier sur la liste d'attente à la date où la demande a été réalisée
- J'ai besoin de modifier ma demande (jours d'accueil, mode d'accueil, horaires, ...) ou je souhaite savoir où en est mon dossier : je le fais en écrivant **sur le site de la Ville** rubrique « Nous écrire » - Thématique « Petite Enfance »
- **Uniquement** si j'ai fait ma demande à 6 mois de grossesse révolu : je réalise la démarche « je transmets un acte de naissance » **sur le portail famille**
- **Uniquement** si j'ai obtenu une place en crèche : je réalise la démarche « Dossier administratif » **de la crèche concernée** (Crèche Familiale OU Multi-Accueil les Farfadets OU les P'tits Pilotes) **sur le portail famille**

LE SERVICE PETITE ENFANCE



LE CHOIX DES MODES D'ACCUEIL



INDIFFERENT

Accueil en crèche et/ou chez les assistantes maternelles municipales

ACCUEIL FAMILIAL

Accueil chez les assistantes maternelles municipales

ACCUEIL COLLECTIF

ACCUEIL EN CRECHE



LA COMMISSION

- Elle a lieu chaque année au Printemps
- Pas de sectorisation
- Réponse au plus tard le 31 mai
- En dehors de la commission, la liste d'attente est étudiée chaque fois qu'une place se libère



Les critères d'attributions

- Ordre chronologique (date d'inscription)
- L'âge des enfants
- Les situations prioritaires



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ETAPES IMPORTANTES

1) POUR UNE INSCRIPTION A 6 MOIS DE GROSSESSE

Dans un délai de 6 semaines après l'accouchement, déposer l'acte de naissance [sur le portail famille - rubrique « je transmets un acte de naissance »](#)

NB : les démarches du service scolaire et du service petite enfance sont à dissocier.

2) POUR MAINTENIR LA DEMANDE

Envoi par mail, du formulaire d'actualisation, de la part du service Petite Enfance au mois de janvier de chaque année pour les familles inscrites avant le 31 août de l'année précédente.

**ANNULATION DE LA
DEMANDE SI NON
TRANSMIS**

❖ Tout refus de la place par la famille OU annulation de la demande par le service Petite Enfance entraîne une sortie de la liste d'attente

➔ Possibilité de faire une nouvelle demande auprès du service Petite Enfance avec une nouvelle date d'inscription

En cas de besoin, pensez à mettre à jour votre demande en vous rendant sur le site de la Ville rubrique "Nous écrire" - thématique "Petite Enfance"



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- La crèche familiale est une structure municipale, ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Sa capacité d'accueil est de 77 enfants.

- 25 assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et rémunérées par la Municipalité.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DES ENFANTS

▪ L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

- Par le jardin d'éveil
- Organisé tous les jours pour 20 enfants environ
- Au quotidien, avec les assistantes maternelles sur des temps de jeux, en sortie à l'extérieur, à la bibliothèque, au parc, ...

▪ L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES ASSISTANTES MATERNELLES AU QUOTIDIEN

- Par des visites régulières et à l'improviste chez l'assistante maternelle
- Par la construction d'un projet éducatif
- Par des réunions pédagogiques



LE JARDIN D'ÉVEIL EN PHOTOS



NOS PROJETS

PROJET INTERGENERATIONNEL
AVEC
L'EHPAD DE SAINT-CYR-L'ECOLE



Rencontre sur la
crèche familiale



Rencontre sur
L'EHPAD



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Durant le « parcours » de recherche d'un mode d'accueil, pourquoi faire appel au RPE?

- ❖ Par **choix parental d'un mode d'accueil individuel** : souhait d'obtenir des informations portant sur l'accueil chez une assistante maternelle
- ❖ Pour organiser l'accueil de votre enfant chez une assistante maternelle, **en attendant d'obtenir une place en structure municipale**



LES MISSIONS DU RPE

- Une mission **d'information et d'orientation** : auprès des familles et des assistants maternels

Plusieurs types d'accompagnement:

- ✓ *Permanence m@il et téléphone*
- ✓ *Rendez vous individuels*
- ✓ *Réunions collectives*



- ✓ *Listes des assistants maternels*
- ✓ *Information sur les conditions d'agrément*

- ✓ *Aides de la CAF*
- ✓ *Convention collective*
- ✓ *Déclaration URSSAF*
- ✓ *Simulation de salaire*

- Accueil sur RDV : Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (sauf le jeudi de 14h00 à 18h00)
- 9bis rue Roger HENRY
- relaisPE@saintcyr78.fr
- 01.34.60.02.03

Prochaines réunions
« L'emploi d'une
assistante maternelle »
En visioconférence:
Septembre 2024





LES COLLECTIVITÉS MUNICIPALES



Il existe 4 structures collectives municipales sur la ville de Saint cyr l'école
Elles peuvent toutes accueillir les enfants à partir de 6 semaines de vie jusqu'à leur entrée à l'école.

- ❑ Multi accueil « Les Farfadets » 45 PLACES
- ❑ Crèche Collective « Les Petits Pilotes » 40 PLACES
- ❑ Multi accueil « Les Libellules » 50 PLACES
- ✓ Une délégation de service public dont la gestion a été confiée à la Maison Bleue



HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE

- **Ouverture** : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf le multi-accueil « LES FARFADETS » ouvert de 8h00 à 18h00
- **Fermeture** :
 - 4 semaines au mois d'Août et 1 semaine pour les fêtes de fin d'année
 - 1 journée pédagogique par an
 - La Crèche Familiale reste ouverte tout l'été
 - Les Libellules ferme 3 semaines l'été et 1 semaine à Noël



ACTIVITÉS/JEUX LIBRES - SALLE DE JEUX



LES ACTIONS PARENTALITE

- Objectifs : accompagner les familles dans leur questionnements liés à l'éducation de leur enfant
- Comment? Par 6 propositions

Les Conférences
Grand public

Les ateliers
d'éveil
Parent/ Enfant

Les spectacles
Jeune Public

Les Entretiens
individuels

Temps d'échange
Parents/pro

Les ateliers
Portage

Programme complet
sur le site de la
ville:

<https://www.saintcyr78.fr/familles/petite-enfance/soutien-a-la-parentalite/>



LES STRUCTURES PRIVEES

CONTACT : WWW.SAINTCYR78.FR

ONGLET « FAMILLES » PUIS « PETITE ENFANCE » PUIS « STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVEES »

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

Quel est le montant du CMG en cas de garde en micro-crèche ?

1 enfant à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 21 661 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **21 661 et 48 135 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources **supérieures à 48 135 euros**.

Les micro-crèches privées

les coloriees
micro-crèches



MICROSTARS

2 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 24 735 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **24 735 et 54 968 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources supérieures à 54 968 euros.

3 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 27 809 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **27 809 et 61 801 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources **supérieures à 61 801 euros**.



LES MINI POUSES



LE SERVICE PETITE ENFANCE

Pour plus d'informations sur le
Service Petite Enfance :

01 30 14 82 82

Ou via le formulaire Jotform : <https://www.saintcyr78.fr/contact/>
Rubrique "Petite Enfance"

Maison de la Famille
34 rue Gabriel Péri
78210 Saint Cyr l'Ecole

Réunions annuelles
« Présentation des modes
d'accueil municipaux »

- ✓ Février
- ✓ Juin
- ✓ Octobre